



APPEL à PROJETS
Offre d'activité
Expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA – France Travail

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre des travaux de préfiguration de France Travail, une mission portant sur la réforme de l'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) a été confié par le Ministre Olivier Dussopt au Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut Guilluy.

L'expérimentation France Travail consiste à proposer un accompagnement renforcé à toutes les personnes qui ne sont pas en capacité de retrouver seules un emploi, notamment parmi les allocataires du RSA, et améliorer la réponse aux besoins de recrutement des entreprises.

Le département des Vosges a été retenu pour mener cette expérimentation sur le territoire de la ville d'Epinal correspondant au découpage de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale d'Epinal 2.

Cette expérimentation vise à définir le cahier des charges de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA sous la forme d'un accompagnement hebdomadaire, personnalisé et renforcé pouvant aller jusqu'à 15 à 20 heures d'activité.

Cet appel à projet a pour ambition de renforcer les solutions locales pour proposer des activités visant l'insertion sociale et socio-professionnelle. Le montant dédié s'élève à 100 000€.

Objectifs :

- Garantir une offre d'activités mobilisable par les référents RSA dans le cadre de leur accompagnement social et socio-professionnel
- Favoriser la mise en dynamique des personnes en leur proposant des activités visant à lever les freins identifiés, sur les thématiques suivantes :
 - Santé
 - Habitat
 - Administratif / Budget / Numérique/apprentissage de la langue française
 - Soutien à la parentalité
 - Lien social/engagement citoyen
 - Mobilité
 - Qualification / Insertion professionnelle

Public concerné :

Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi domiciliés sur Epinal, territoire de l'expérimentation.

Localisation de l'action :

L'action doit répondre à des besoins identifiés sur le territoire d'Epinal afin de proposer une offre d'activité.

Durée de l'action :

L'action se déroulera jusqu'au 31 Décembre 2023 et pourra se prolonger sur l'année 2024 au regard de l'évaluation de l'action lancée en 2023.

Financement de l'action :

Les décisions de financement sont prises dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Modalités de construction des projets :

Caractéristiques des porteurs de projet

Cet appel à projets s'adresse :

- Aux associations locales
- Aux établissements publics ou collectivités

Méthode préconisée

Les projets doivent être co-construits localement prenant en compte la pertinence du territoire et les ressources à mobiliser :

- La collaboration avec le responsable territorial d'insertion et les délégués insertion de la Maison de la Solidarité et de la Vie sociale d'Epinal² et de tout autre acteur agissant sur ce champ de compétence est vivement recommandée.
- Le rapprochement avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) et de la ville d'Epinal est recommandé pour l'informer du projet envisagé sur son territoire et lui permettre de s'y associer ou d'y apporter un éventuel soutien matériel, technique ou financier.
- La participation des personnes concernées dans l'élaboration du projet et son évaluation est souhaitée tout au long du projet.

Protection des données

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action, le porteur de projet sera amené à réaliser des traitements de données à caractère personnel.

Le porteur de projet doit donc s'engager à se conformer à la réglementation applicable à la protection des données personnelles, incluant le Règlement général européen de protection des données personnelles n° 2016-679 dit « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés ».

Les personnes bénéficiaires de l'action devront être informées des modalités du traitement de leurs données personnelles ainsi que de leurs droits.

Toute mesure de sécurité physique, technique et organisationnelle devra être prise pour assurer la confidentialité des données à caractère personnel.

Le porteur de projet sera également tenu de communiquer au Conseil Départemental, les coordonnées de son référent RGPD ou de son délégué à la protection des données (DPO) s'il en a désigné un.

Dépôt de la réponse à l'appel à projets :

L'appel à projets est consultable sur le site Vosges.fr et permet aux structures de prendre connaissance des documents associés.

Le dépôt des candidatures s'effectue par mail auprès de :

- Bertrand BROQUE, Chef du service insertion logement et FSE : bbroque@vosges.fr
- Christine BAILLY, Adjointe au Chef du service insertion logement et FSE : cbailly@vosges.fr
- Mathilde THOMAS, Chargée de mission Insertion et Cohésion Sociale du service insertion logement FSE : mthomas1@vosges.fr

Les dossiers doivent parvenir avec l'ensemble des pièces demandées, renseignées et signées (sous format PDF obligatoire sauf la fiche récapitulative de présentation de l'action, sous format WORD).

Le dossier de demande de subvention comprend les éléments suivants :

- **Pour les associations :**
 - Dossier CERFA 12156*05 renseigné **dans son intégralité** et signé par le représentant légal de la structure ; téléchargeable sur le site : www.service-public.fr/associations
 - Déclaration au Répertoire National des Associations (RNA) ou récépissé de la Préfecture, procès-verbal de la dernière assemblée générale, rapport d'activité et composition de la gouvernance de l'association.
 - Fiche récapitulative de l'action (*annexe 1*) sous format Word.
 - Justificatif de délégation de signature (si le signataire est autre que le représentant légal).
 - Curriculum vitae actualisé des professionnels affectés à la mise en œuvre de l'action.
 - RIB avec le code IBAN.
 - Dernier compte de résultat annuel de la structure validé.
 - Convention(s) de prestataire(s) s'il y a lieu, en cas de sous-traitance partenariale.
 - Statuts de la structure pour toute première demande ou si modification.

- **Pour les établissements publics ou collectivités:**
 - Fiche récapitulative de l'action (*annexe 1*) sous format Word
 - Demande de subvention écrite et signée par le président de l'EPCI ou le maire

Il appartient au porteur de projet d'être précis quant aux moyens envisagés pour la réalisation de l'action (valorisation de moyens matériels, cofinancement, etc...).

La présentation du budget doit être claire et précise.

Tout dossier incomplet et/ou ne répondant pas aux préconisations fera l'objet d'un refus notifié par écrit.

L'étude des dossiers s'effectuera au fil du dépôt des candidatures au cours de l'année 2023, dans la limite de la consommation du fonds.

Evaluation : Un bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée.

Pilotage

Un comité de pilotage départemental co-présidé par les trois chefs de projet de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA sera constitué de représentants du Service Insertion Logement FSE, de Pôle emploi et de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP). Il aura pour fonction de sélectionner les projets à soutenir et de mesurer la pertinence et l'efficacité de cet appel à projets en fin d'exercice sur la base des bilans des porteurs retenus.

Vos interlocuteurs au sein du Conseil départemental :

Chef du service insertion logement et FSE : [Bertrand BROQUE](mailto:bbroque@vosges.fr) 03 29 29 00 28 bbroque@vosges.fr

Adjointe au Chef du service insertion logement et FSE : [Christine Bailly](mailto:cbailly@vosges.fr) 03 29 29 86 29 cbailly@vosges.fr

Chargée de mission insertion et cohésion sociale du service insertion logement FSE 03.29.29.88.39 mthomas1@vosges.fr

Responsable Territorial Insertion : [Hélène BALAT](mailto:hbalat@vosges.fr) 06 19 46 02 16 hbalat@vosges.fr

Délégués Insertion : MSVS ÉPINAL 2 : [Armelle VAUBOURG](mailto:avaubourg@vosges.fr) 03 29 34 31 94 avaubourg@vosges.fr ou Nadège SIMONNET 03 29 29 86 50 nsimonnet@vosges.fr

Annexe 1 :

Conseil départemental des Vosges

Offre d'activité

Expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA – France Travail

Fiche récapitulative

Structure :

Siège social :

Président :

Nom de l'action projetée :

Nombre prévisionnel de participants :

MSVS concernée : EPINAL 2

Présentation détaillée du projet :

Budget prévisionnel	Montant
Subvention sollicitée du Département	€
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
État (préciser :)	€
Caisse d'Allocations Familiales	€
Agence Régionale de Santé	€
Agence de Services et de Paiement (contrats aidés)	€
Organismes sociaux	€
Communauté d'Agglomération de	€
Communauté de Communes de	€
Commune de	€
Aides privées - Fondation	€
Ressources propres affectées au projet	€
	€
Total des produits	€
Total des contributions volontaires (bénévolat et mise à disposition de biens et services)	€
Total général (total des produits + contributions volontaires)	€

Montant sollicité du Département pour ce projet :

Temps de réalisation de l'action (mettre une croix pour les mois concernés)

janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc

Commune(s) ou Communauté(s) de communes participant au projet :

(Notez ici les valorisations de location de locaux/salles, de mises à disposition de personnels, de prêt de matériel etc.)

Nom	Nature de la participation	Montant
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€
		€